

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

Présents : Mmes DAUBREGE, SFREDDO, LEMAIRE, CONTESSE
MM. SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, SUEUR, LEMOINE,
DAUBREGE, DREUMONT.

Pouvoir : Madame NICAISE donne pouvoir à monsieur COPPEE.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 22 février 2019

- Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a aucune d'observation concernant le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2018. Madame SYMOENS procède à la distribution des documents relatifs au compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie. Madame DAUBREGE précise que ce document a été examiné en Commission des Finances le 29 mars dernier. Elle lit les résultats de l'exercice 2018. La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **183 349,99 euros**. La balance comptable de Madame le Receveur présente le même résultat. La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de **1 022 021,48 euros**. Les restes à réaliser s'élèvent, en dépenses d'investissement, à 1 637 449,00 **euros** et en recettes d'investissement 607 543,00 **euros**. Le solde d'exécution total en section d'investissement est donc déficitaire de **7 884,52 euros**.

Madame DAUBREGE propose d'affecter le résultat 2018 ainsi qu'il suit :

- ⇒ Reprise d'une somme de **175 465,47 € euros au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté** (recette de la section de fonctionnement à reprendre au Budget Primitif 2019)
- ⇒ Affectation d'une somme de **7 884,52 € euros au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé** (montant à reprendre pour financer l'investissement 2019 et les soldes 2018).

Après délibération, le Compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité ainsi que l'approbation du compte de gestion 2018 de Madame le Receveur Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire est rappelé en salle du Conseil Municipal pour l'étude du budget primitif 2019.

Madame DAUBREGE poursuit par la présentation des documents budgétaires reprenant le détail des dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2019. Un tableau reprenant le détail des propositions de subventions aux associations de Saint Rémy du Nord est étudié puis, voté, association par association pour un total global de 16 766 €. Les membres du Conseil Municipal, actifs au sein d'une association, n'ont pas pris part au vote. Monsieur LEMOINE précise que, cette année, l'OMS fait l'effort de ne pas solliciter de subvention mais une demande sera faite l'année prochaine.

Monsieur le Maire lit le courrier émanant de l'association « Pour le Plaisir des Aînés » sollicitant une subvention communale. Il est rappelé qu'auparavant, avec une subvention de 3 050 €, le Comité des Aînés réglait les factures relatives au repas, spectacle. Dorénavant, c'est la Commune qui prend en charge les factures du repas, une partie du spectacle pour les Séniors et le Comité des Fêtes a prévu également une participation de 1000 € pour les Aînés. Il est également évoqué que, cette association aurait pu obtenir, 100 € en participant à la « Fête du Four à Pain ». En effet, les bénéficiaires sont partagés avec les associations qui ont participé à cette manifestation. Le Conseil Municipal propose qu'une présentation détaillée soit insérée dans « Le Petit Rémy » pour les dépenses afférentes aux Séniors prises en charge par la Commune. Monsieur LEMOINE déplore de ne pas avoir été convié à l'Assemblée Générale.

Le Comité des Fêtes a également fait un courrier pour solliciter une subvention plus importante. Monsieur le Maire en donne lecture. Il rappelle au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a été bénéficiaire du Fonds Local d'Animations 2018 (1 000 €) et percevra également celui de 2019, pour un montant identique. Monsieur le Maire indique que la Commune apportera une contribution pour les dépenses du projet « Portes Ouvertes » de l'école.

Comme chaque année, les taux d'imposition sont revus avec une hausse de 1%.

Madame DAUBREGE propose aux membres de l'Assemblée de voter ces taux d'imposition, il est décidé de retenir :

⇒ **Taxe d'Habitation** **15,27 %**

⇒ **Taxe Foncière sur le bâti** **12.73 %**

⇒ **Taxe Foncière sur le non bâti** **40.16 %**

Les documents reprenant les dépenses et les recettes d'investissement sont présentées par madame DAUBREGE.

Monsieur le Maire intervient à plusieurs reprises pour donner les explications nécessaires concernant certaines dépenses et recettes. Il fait remarquer également la baisse des dotations qui impacte notre budget d'année en année.

Madame DAUBREGE propose de passer au vote du Budget Primitif 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2019.

CRÉATION DE POSTES POUR LE PERSONNEL ENCADRANT L'ALSH

Madame SYMOENS explique qu'il est nécessaire de créer les postes relatifs au personnel encadrant le Centre de Loisirs qui se déroulera au mois de juillet 2019. Selon le nombre d'enfants inscrits, il faut créer huit postes pour les animateurs et un poste pour la directrice.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à créer 8 postes pour les animateurs et un poste pour la directrice.

REMUNERATION DU PERSONNEL ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer, comme chaque année, les rémunérations du personnel encadrant le Centre de Loisirs.

Après étude des grilles indiciaires de la filière « animation »,
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer les rémunérations comme suit :

- **Directeur du Centre :**

Rémunération au grade d'Animateur Principal de 1ère classe, 5^{ème} échelon, IB 573, IM 484, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial et heures supplémentaires, prime ou indemnité instaurée par le Conseil Municipal, le cas échéant.

- **Animateurs diplômés ou stagiaires :**

Rémunération au grade d'Adjoint d'animation, 1er échelon, IB 348, IM 326, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial et heures supplémentaires, prime ou indemnité instaurée par le Conseil Municipal, le cas échéant.

**MUTUALISATION DU POSTE DE DÉLÉGUÉ DE LA PROTECTION DES
DONNÉES**

Madame SYMOENS indique à l'Assemblée que les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure, la sécurisation de leurs locaux ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. La réglementation européenne transcrite en droit interne est venue encadrer ce traitement des données personnelles. Le Règlement Général de Protection des Données est venu renforcer ou créer certains droits des usagers ou administrés. Les collectivités doivent respecter certaines obligations. La désignation d'un délégué à la protection des données, est obligatoire pour tous les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités et quelle que soit sa taille. Ces missions peuvent faire l'objet d'une mutualisation, notamment avec la CAMVS. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la CAMVS pour la mutualisation du poste de Délégué de la protection des données.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAMVS pour la mutualisation du poste de Délégué de la protection des données.

FONDS DE CONCOURS SENS INTERDIT «CHEMIN DES PAQUIERS»

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant définitif des travaux supportés par la CAMVS qui s'élève à 222,77 € TTC et le principe de participer financièrement à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS, pour la pose du sens interdit « Chemin des Paquiers ».

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver le montant définitif des travaux et le principe de participer financièrement à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS, pour la pose du sens interdit « Chemin des Paquiers ».

**SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS POUR LE PARKING
DE LA SALLE DES SPORTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la possibilité de solliciter le solde de l'enveloppe des fonds de concours auquel la commune peut prétendre par la Communauté

d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Il précise que ces fonds sont nécessaires afin d'effectuer les travaux d'aménagement d'accessibilité de la salle de sports.

Il propose de présenter cette opération d'investissement au Président de la CAMVS pour une validation en Conseil Communautaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter le solde de l'enveloppe des fonds de concours pouvant être attribué à la Commune de Saint Rémy du Nord.

SOUTIEN DES ELUS ET DES CONSEILS AU FONDS EUROPEEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DEMUNIS (FEAD)
--

Madame SYMOENS lit le courrier reçu en nos services afin de soutenir la motion relative au Fonds Européen d'aide alimentaire aux plus démunis. Cette motion consiste à ce que l'Union européenne soit maintenue et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne. Cette aide apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de soutenir les Elus et les Conseils au Fonds Européen d'Aide Alimentaire aux plus démunis.

INFORMATIONS DIVERSES

~
Ⓢ **Logement Résidence Verlaine :**

Monsieur le Maire indique que madame Catherine RAVAUX a sollicité l'obtention du logement occupé par madame BRUNELET. En effet, sur la liste d'attente, aucune personne ne correspondait aux critères du logement. Une interlocutrice de Promocil lui a remis un dossier à remplir mais madame RAVAUX n'a pas donné suite. Les services de Promocil ont donc proposé la candidature de madame Agnès PARENT.

Ⓢ **Rue Germain Huftier :**

Monsieur COPPEE a été interpellé par monsieur Jean-Paul BOULEAU concernant la vitesse excessive dans la rue Germain Huftier. Il sollicite la pose d'un panneau « Stop » dans cette rue à l'intersection de la rue du Grand Chêne, dans le sens Hautmont – Saint Rémy du Nord. Monsieur COPPEE avait sollicité la CAMVS pour des feux clignotants.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une route départementale et que ni la Commune, ni la CAMVS n'ont la compétence pour intervenir. Les services départementaux seront sollicités mais l'obtention d'une réponse risque d'être longue. Monsieur LEMOINE évoque la possibilité de poser un feu intelligent comme sur le territoire communal de Bavay.

Monsieur COPPEE va interroger la CAMVS pour instaurer une zone 30, rue du Grand Chêne puisqu'il s'agit d'une voie communale. En effet, les personnes qui empruntent cette voie pour se rendre au terrain de football, roulent vite.

Madame SFREDDO s'interroge concernant la fibre. Monsieur le Maire indique que les habitants seront contactés afin de les interroger pour amener le branchement chez eux. Par la suite, il y aura un abonnement à souscrire auprès d'un opérateur.

Monsieur LEMOINE indique que les intervenants ayant changé son compteur à eau, ont cassé la cloche. De ce fait, le compteur n'est plus hors gel. Monsieur le Maire lui a préconisé de faire des photos afin d'intervenir auprès des sociétés qui sont chargées de ces travaux.

Monsieur COPPEE sollicite les dames du Conseil Municipal afin de participer à la présentation des «échantillons de carrelage pour l'école. Celle-ci aura lieu le 17 avril prochain dès la fin de la réunion de chantier.

Le délai des travaux est reporté à la fin du mois de septembre, principalement dû aux intempéries.

Il n'y a plus de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.